

Annexe 1

État des lieux de la restauration dans les 10 DIR, hors DIRIF, et les 4 DIRM

Suivi de l'enquête

Les 14 questionnaires ont été retournés dans des délais satisfaisants, tous les services consultés ont répondu. La complétude des données peut être estimée à 80 %.

La donnée la moins documentée est la possibilité de trouver un prestataire pour les sites de travail actuellement non couverts.

Néanmoins, une mise en qualité des données n'est pas apparue nécessaire.

Données générales

Les 14 services consultés comptent environ 7 500 agents dont 76 % sont éligibles à la PIM (*Prestation interministérielle attribuée aux agents dont l'INM ≤ 480 en 2022*).

La DIRIF (environ 900 agents) n'a pas été intégrée dans l'enquête actuelle car, d'une part, le montant des subventions départementales n'était pas encore arrêté par le ministère de l'Intérieur et, d'autre part, l'harmonisation devait se faire avec celle de l'ensemble de la DRIEAT.

158 lieux de restauration conventionnés, répartis sur 59 départements, sont accessibles pour 4 800 agents. Ils sont fréquentés par 2 800 agents dont 81 % (2 250 agents) sont bénéficiaires de la PIM (*agents PIM, INM ≤ 480*). Les 2 000 autres agents ne fréquentent pas ces lieux.

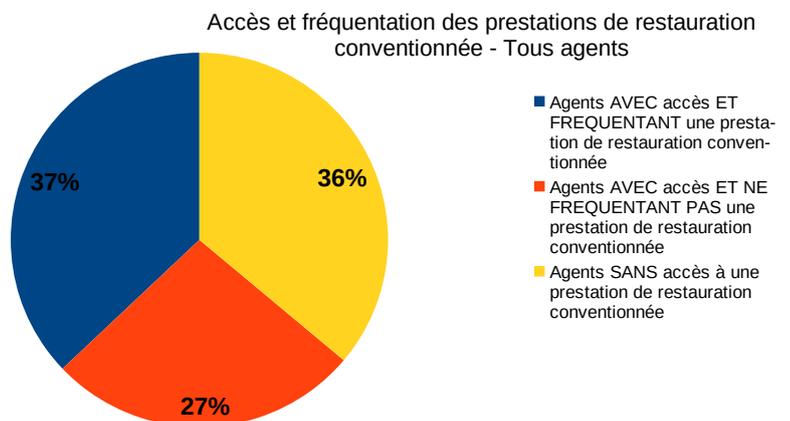
Le nombre de repas servis annuellement (prévision 2022) est de l'ordre de 195 000 repas, dont 89 % avec PIM.

153 sites de travail qui n'ont pas accès à des lieux de restauration conventionnés sont répartis sur 56 départements. Cela représente 2 700 agents dont plus de 92 % (2 500 agents) sont éligibles à la PIM.

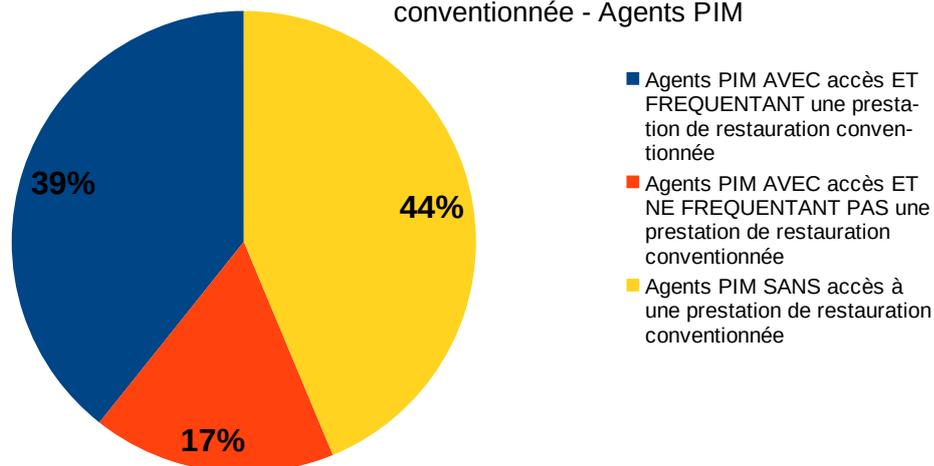
64 % de la population totale des agents (56 % de la population des agents PIM) ont accès à un restaurant conventionné.

37 % de la totalité des agents (39 % des agents PIM) fréquentent ces restaurants conventionnés et 27 % ne les fréquentent pas bien qu'ils y aient accès (17 % des agents PIM).

36 % des agents (44 % des agents PIM) n'ont pas d'accès à un restaurant conventionné.

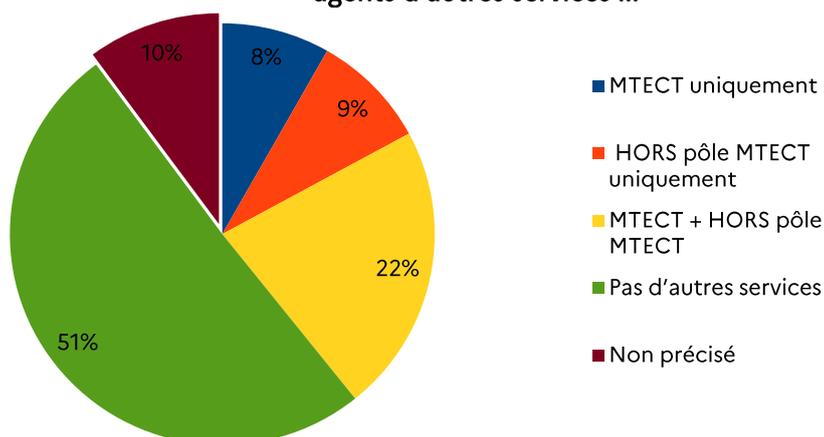


Accès et fréquentation des prestations de restauration conventionnée - Agents PIM



Fréquentation des 158 lieux de prestation de restauration conventionnés

Fréquentation des lieux de restauration par les agents d'autres services ...



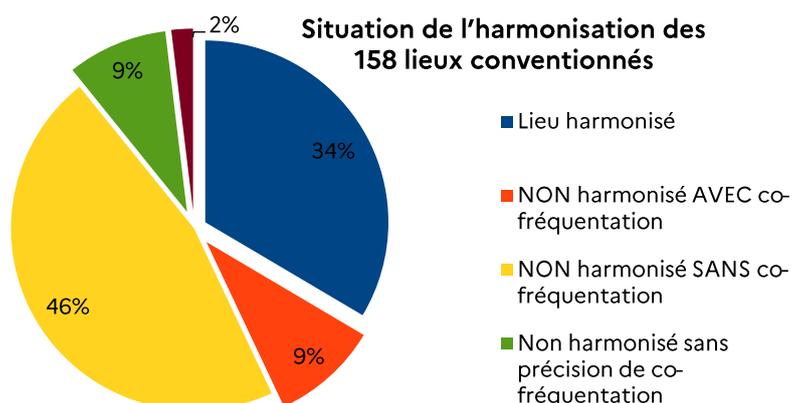
En terme de critères d'harmonisation (co-fréquentation par d'autres services) (voir graphique ci-contre) :

- Près de 40 % des lieux accueillent d'autres services que les DIR-DIRM (autres services du MTECT, autres ministères).
- 51 % n'en accueillent aucun. 10 % des sites ne sont pas documentés.

En terme de processus d'harmonisation (ou de niveau de subvention) :

- 34 % des lieux conventionnés sont harmonisés (cela correspond à 40 % des agents fréquentant les lieux conventionnés).
- 9 % des lieux (15 lieux - 8 % des agents) ne sont pas harmonisés alors qu'une fréquentation autre est identifiée.
- 46 % des lieux conventionnés ne sont pas harmonisés car il n'y pas de fréquentation par d'autres services (correspondant à 49 % des agents).
- 9 % ne sont pas harmonisés sans précision de co-fréquentation. Ils ne nécessitent pas d'harmonisation a priori (reste à charge au minimum Urssaf de 2,5€, subvention égale ou plus élevée que la référence).

Situation de l'harmonisation des 158 lieux conventionnés



La situation est claire pour près de 90 % des lieux. Pour les 15 lieux de restauration à harmoniser (9 % des lieux – 8 % des agents), la situation est en cours de traitement. Seuls 4-5 lieux constituent des points de vigilance avec des difficultés de mise en place d'avenants.

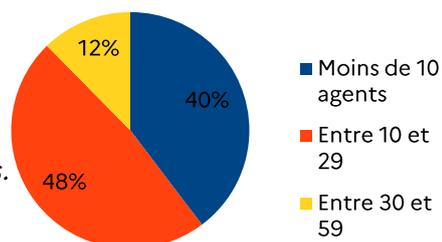
À noter que pour près de 30 % des lieux, le reste à charge est de 2,5€ (montant minimum fixé par l'URSSAF en 2022).

Les conventions d'harmonisation ont été signées entre janvier 2021 et mai 2022, avec une date moyenne en novembre 2021. L'impact financier fait l'objet d'estimations (voir infra).

La fréquentation des 158 lieux de restauration est de 19 agents DIR-DIRM en moyenne, avec une amplitude de 1 à 163 agents :

40 % lieux avec moins de 10 agents,
 48 % entre 10 et 29 agents,
 12 % avec plus de 30 agents.

Nb d'agents fréquentant les lieux de restauration conventionnés



Près de 50 % des lieux sont donc fréquentés par 10 à 30 agents.

Les 153 sites sans accès à une prestation de restauration conventionnée

2 700 agents (92 % sont des agents PIM) travaillent sur ces 153 sites d'exploitation et n'ont pas accès à des lieux de prestation de restauration conventionnés.

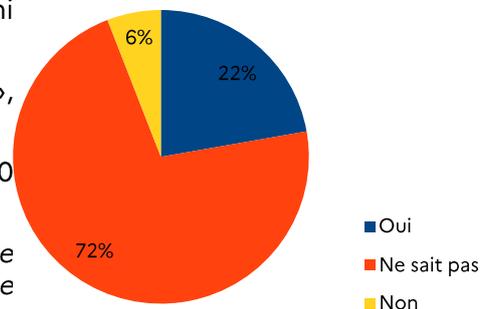
34 possibilités de conventionnement ont été identifiées parmi les 153 sites identifiés, soit 22 % des sites et 600 agents.

Sur 6 % (9 sites) la réponse est « pas de possibilité identifiée », cela concerne 150 agents.

Sur 72 % il n'y a pas de données remontées (110 sites – 1 950 agents).

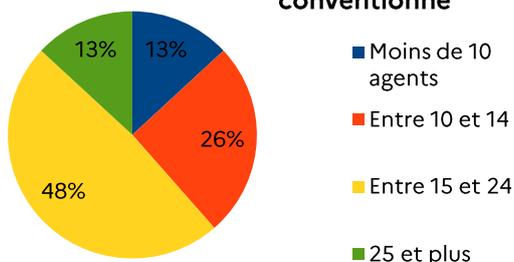
L'identification d'une possibilité d'accès à une prestation de restauration conventionnée est la donnée la moins documentée de l'enquête à ce stade de la réflexion.

Possibilité de trouver un prestataire à proximité des sites de travail



Les proportions sont les mêmes en nombre de sites et en nombre d'agents concernés.

Effectif des sites de travail sans accès à un prestataire conventionné



Les 153 sites ont en moyenne 18 agents avec une fourchette de 1 à 106 agents par site.

75 % des sites sont entre 10 et 25 agents.